

Doc. 15805
20 juin 2023

Violences sexuelles à l'encontre des hommes et des garçons

Proposition de résolution

déposée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La [Résolution 2476 \(2023\)](#) de l'Assemblée parlementaire «Violences sexuelles liées aux conflits», adoptée en janvier 2023, indique que: «Bien que la majorité des victimes soient des femmes et des filles, elles ne sont pas les seules cibles et cette forme de violence est moins spécifique au genre dans le cas des jeunes enfants», alors que le rapport lui-même porte presque entièrement sur les femmes et les filles. La [Résolution 2480 \(2023\)](#) «Le rôle et la responsabilité des hommes et des garçons dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles fondée sur le genre» souligne que les hommes ne sont pas tous des auteurs de violence fondée sur le genre mais que la majorité des auteurs sont des hommes.

Ces rapports considèrent les hommes et les garçons soit comme des auteurs de violences sexuelles et de violences fondées sur le genre, soit comme des individus chargés de les prévenir et de les combattre. Au cours des débats, les parlementaires ont demandé que les violences sexuelles à l'encontre des hommes et des garçons, dans toute leur diversité, à laquelle ces rapports font seulement allusion, soient étudiées de manière plus approfondie afin de formuler des recommandations visant à mettre fin à ce phénomène.

Des violences sexuelles sont infligées aux hommes et aux garçons dans des contextes similaires à ceux que connaissent les femmes et les filles, mais avec des spécificités, en particulier dans les milieux institutionnels – établissements d'enseignement, centres de formation militaire et policière, lieux de détention, communautés religieuses. L'exploitation et les abus sexuels sont également commis sur des hommes et des garçons par le personnel humanitaire et de maintien de la paix. Selon le CICR, en 2020, la prévalence des violences sexuelles à l'encontre des hommes et des garçons dans les situations de conflit, de migration et de détention a probablement été largement sous-estimée. Les facteurs de diversité, notamment l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, le handicap et les antécédents migratoires, peuvent accroître le risque de violences sexuelles. Les hommes homosexuels vivant dans des pays où l'homosexualité est illégale et passible d'emprisonnement courent un plus grand risque, qu'ils se trouvent en détention ou en liberté.

L'Assemblée devrait mener des actions de sensibilisation aux violences sexuelles commises à l'encontre des hommes et des garçons en examinant les aspects qui les caractérisent et en favorisant l'adoption de mesures pour les combattre.

